



Affaire 19-100425

Régime d'aide en faveur des déplacements des sportifs des associations de la commune de La Plaine des Palmistes pour les compétitions nationales et internationales

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **28 mars 2025** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **23**

Absents : 03

Procurations : 03

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

LE MAIRE,

Johnny PAYET



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DIX AVRIL  
2025

L'an deux mille vingt-cinq le DIX AVRIL à DIX-HUIT HEURE ET DOUZE MINUTES le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS :** Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

**ABSENT(S) :** Micheline CLAIN conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

**PROCURATION(S) :** Sabrina HOARAU conseillère municipale à Marie-Lourdes VÉLIA – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Héliette THIBURCE – Emilie NALEM conseillère municipale à Sabine IGOUFE

Publicité faite le 15 avril 2025

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20250410-DCM19-100425-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## Affaire 19-100425

### Régime d'aide en faveur des déplacements des sportifs des associations de la commune de La Plaine des Palmistes pour les compétitions nationales et internationales

Le maire souhaite proposer à l'assemblée de renouveler le dispositif d'aide en faveur des déplacements des sportifs des associations initié en 2023 (délibération n° 18-050423). Pour mémoire, ce cadre d'intervention permet à la commune de contribuer aux déplacements hors territoire dans le cadre des compétitions au niveau National, Européen ou International. En 2024, cinq associations ont pu en bénéficier :

- 2PECR
- Association Rythm'N country Boots
- Team Progression Moto
- Association Bras des Calumets 97431
- Association Sportive du Collège Gaston Crochet

Le dispositif qui est soumis à l'approbation du conseil municipal pour sa reconduction est organisé comme suit. Pour chaque déplacement, le conseil municipal sera amené à délibérer sur la base des critères suivants d'éligibilité :

#### ❖ Niveau de compétition toutes disciplines confondues

- Championnat de France, Europe ou du monde et Jeux Olympiques
- Jeux des Iles de l'Océan Indien
- Participation à un regroupement en équipe de France
- Participation à un déplacement de Sélection de La Réunion

#### ❖ La résidence:

- résider à La Plaine des Palmistes et être licencié dans un club de La Plaine des Palmistes

Cette demande de soutien doit être émise par l'association en présentant une fiche projet ou d'action avec les justificatifs prouvant la crédibilité du déplacement et son budget prévisionnel.

Le montant de l'inscription budgétaire pour cette année sera de **15 000,00 euros (Quinze Mille Euros)**

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **RENOUVELLE** le dispositif d'aide en faveur des déplacements des sportifs selon les critères précités,
- **VALIDE** l'enveloppe de **15 000,00 euros** pour l'aide au déplacement des associations pour cette année 2025,
- **AUTORISE** le maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme  
Le Maire,

**Johnny RAYET**



Association Fight Club des Calumets (AFCC)  
1, Ruelle des Prunes  
Bras des Calumets  
97431 Plaine des Palmistes  
Tel : 0692 906231  
Mail : a.fcc431@gmail.com

la Plaine le, 14/03/2025

**AFCC**

**Association Fight Club des Calumets**

Siret : 900 027 079 00012

Mail : a.fcc431@gmail.com

☎ 06 93 82 00 29

☎ 06 92 90 62 31

À l'Attention de Monsieur le Maire  
Mairie de La Plaine-des-Palmistes  
Rue de La République

Sous-couvert de

Monsieur L'Élu au sport.

Objet : Demande de participation aux frais de déplacement pour les athlètes du club AFCC convoqués aux Championnats de France Pro de Muay Thai du 18-19 Avril 2025

Monsieur le Maire,

Je me permets de vous adresser cette demande en ma qualité de président du club AFCC, pour solliciter le soutien de la mairie de La Plaine-des-Palmistes dans le cadre de la participation de 2 de nos athlètes au prestigieux Championnat de France, qui se déroulera les 18-19 avril et 26 et 27 Avril à Marseille.

Les athlètes concernés, Korentin GRONDIN en light et Loïc SINGAMA en PRO représentent non seulement notre club mais également la commune, et leur participation à cette compétition nationale est une occasion unique de mettre en lumière les talents et les valeurs sportives de La Plaine-des-Palmistes.

Ce championnat constitue également une formidable opportunité de promouvoir notre commune au niveau national. Cependant, les frais liés à cet événement, incluant les déplacements, l'hébergement, et les repas, représentent une charge importante pour notre structure. Ainsi, nous souhaitons solliciter une participation financière de la mairie d'un montant **1600€** pour les billets d'avions, afin de rendre possible cette aventure sportive. Vous trouverez ci-joint un prévisionnel chiffré ainsi que les convocations officielles des athlètes.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute information supplémentaire ou pour discuter de cette demande plus en détail.

Dans l'attente de votre retour, nous vous remercions par avance pour l'attention portée à cette requête et pour votre engagement envers le sport local.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

**Le Président**

**Dany SINGAMA**



# Prévisionnel frais déplacements

## Championnat de France

Catégorie	Détails	Coût estimé en EURO
<b>HEBERGEMENT</b> (2pers)	HOTEL (3 Nuits)	160 X 3= 480€
<b>BILLET D'AVION</b> (2pers)	ALLER-RETOUR (Par Personne)	1500 X 2= 3000€
<b>REPAS</b> (2pers)	3 REPAS/Jour (3 Jours)	50 X 2 X 3= 300€
<b>TOTAL</b>		<b>3780€</b>

Le Président

**AFCC**

Dany SINGAMA

Association Fight Club des Calumets

Siret : 900 027 079 00012

Mail : a.fcc431@gmail.com

☎ 06 93 82 00 29

☎ 06 92 90 62 31



Association Fight Club des Calumets (AFCC)  
1, Ruelle des Prunes  
Bras des Calumets  
97431 Plaine des Palmistes  
Tel : 0692 906231  
Mail : a.fcc431@gmail.com

la Plaine le, 01/03/2025

**AFCC**

**Association Fight Club des Calumets**

Siret : 900 027 079 00012

Mail : a.fcc431@gmail.com

☎ 06 93 82 00 29

☎ 06 92 90 62 31

À l'Attention de Monsieur le Maire  
Mairie de La Plaine-des-Palmistes  
Rue de La République

Sous-couvert de

Monsieur L'Élu au sport.

Objet : Demande de participation aux frais de déplacement pour un combat International en Thaïlande.

Monsieur le Maire,

Je me permets de vous adresser cette demande en ma qualité de président du club AFCC, pour solliciter le soutien de la mairie de La Plaine-des-Palmistes dans le cadre de la participation d'un de nos athlètes représentant la France au prestigieux MAX MUAY THAI, qui se déroulera le 15 mars 2025 à PATTAYA en THAILANDE.

L'athlète concerné, Loïc SINGAMA en PRO représentent non seulement la France et notre club mais également la commune, et sa participation à cette compétition internationale est une occasion de mettre en lumière les talents et les valeurs sportives de La Plaine-des-Palmistes.

Ce championnat constitue également une formidable opportunité de promouvoir notre commune au niveau international. Cependant, les frais liés à cet événement, incluant les déplacements, l'hébergement, et les repas, représentent une charge importante pour notre structure. Ainsi, nous souhaitons solliciter une participation financière de la mairie d'un montant **1000€** pour les billets d'avions, afin de rendre possible cette aventure sportive. Vous trouverez ci-joint un prévisionnel chiffré ainsi que les convocations officielles des athlètes.

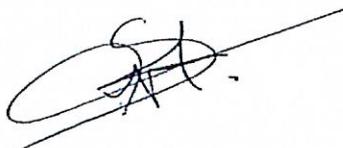
Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute information supplémentaire ou pour discuter de cette demande plus en détail.

Dans l'attente de votre retour, nous vous remercions par avance pour l'attention portée à cette requête et pour votre engagement envers le sport local.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Président

Dany SINGAMA





## Mémo Voyage Billet Electronique / Electronic Ticket Receipt

Numéro de réservation / Booking Reference: **RC5N4E**

A l'enregistrement, vous devez présenter une pièce d'identité.

At check-in, you must show a photo ID.

Agence / Office

SERVICE GROUPE AIR AUSTRAL

CENTRE D'AFFAIRE LA MARE

BATIMENT A "LE MOULIN"

7RUE ANDRE LARDY 97438 STE MARIE

REUNION

Téléphone / Telephone: 0 825 013 003

Passager / Passenger

Numéro de billet / Ticket  
number

Singama Loic Mr (ADT)

760 2405677963

### Itinéraire / Itinerary

De From	À To	Vol Flight	Classe Class	Date Date	Départ Departure	Arrivée Arrival	Résa Resa (1)	NVAV NVB(2)	NVAP NVA(3)	Fin d'enregistre- ment / Last check-in	Bagages Baggage (4)	Siège Seat
ST DENIS ROLAND GARROS	BANGKOK SUVARNABHUMI INTL	UU0887	P	12Mar	20:00	06:55	Ok	12Mar	12Mar	19:00	1PC	12H
Opéré par / Operated by		AIR AUSTRAL		Base Tarif / Fare Basis		Commercialisé par / Marketed by		Arrivée Jour+1 / Arrival Day+1		PLRTGUU AIR AUSTRAL		
BANGKOK SUVARNABHUMI INTL	ST DENIS ROLAND GARROS	UU0888	N	20Mar	09:00	14:00	Ok	20Mar	20Mar	08:00	1PC	40J
Opéré par / Operated by		AIR AUSTRAL		Base Tarif / Fare Basis		Commercialisé par / Marketed by		NLRTGUU AIR AUSTRAL				

(1) Ok = confirmé / confirmed (2) NVB = Non valide avant / Not valid before (3) NVA = Non valide après / Not valid after (4) Franchise bagage autorisée par passager. K = Kilos (exemple 25K, franchise au poids 25KG). PC = pièce (piece concept), poids max par bagage : Loisirs 23kg (sauf Rodrigues 15Kg) | Confort 23kg | Club Austral 32KG | 0PC = aucun bagage inclus | Bébé 10KG / Total Baggage allowance per passenger. K = Kilos (Weight Concept). PC = Piece Piece Concept) maximum weight per piece : Loisirs 23kg (except Rodrigues 15Kg) | Confort 23kg | Club Austral 32KG | 0PC = No Bag | Infant 10KG

Plus d'information sur les bagages sur [www.air-austral.com](http://www.air-austral.com), rubrique Bagages <https://www.air-austral.com/preparer-mon-vol/bagages.html>  
More information about baggages on [www.air-austral.com](http://www.air-austral.com), section Your Baggage <https://www.air-austral.com/en/prepare-your-flight/your-baggage.html>

### Reçu de paiement / Receipt

Nom / Name : Singama Loic Mr (ADT)  
 Numéro de billet / Ticket number : 760 2405677963  
 Code Tour / Tour Code : GRPUU/TM0000  
 Mode de paiement / Form of payment : CH  
 Taxes / Taxes : EUR 380.00 YQ EUR 35.00 YR EUR 17.50 FR  
 EUR 9.09 FR EUR 4.51 IZ EUR 3.00 O4  
 EUR 4.57 RE EUR 20.22 RJ EUR 1.01 E7  
 EUR 1.01 E7 EUR 0.43 G8 EUR 0.43 G8  
 EUR 20.90 TS  
 Montant total / Total Amount : IT Fare  
 Compagnie Emettrice et date / Issuing : AIR AUSTRAL 19Feb25 IATA / IATA : 66490830  
 Airline and date  
 Restriction(s)/Endossements / Restriction(s)/Endorsements : Non Ref  
 Calcul du Tarif / Fare Calculation : RUN UU BKK M/IT UU RUN M/IT END

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740065-20250410-DCM19-100425-DE  
 Date de télétransmission : 14/04/2025  
 Date de réception préfecture : 14/04/2025